

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2022

Date convocation : 20/06/2022

Excusés - Absents : DUFOSSE Martine ayant donné procuration à RAVAIHE Benoît, LUKASIEWICZ Dominique, MERCADIER Damien, CAVALIE Fabienne

Secrétaire de séance : AZAM Rolande.

1-Cession portion de chemin rural au Bruel : Rappel du projet d'aliénation d'une portion de chemin rural sis au Bruel et lecture des conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique réalisée du 29 novembre au 17 décembre 2021.

Compte tenu des conclusions favorables du commissaire enquêteur concernant cette aliénation et du relevé cadastral établi par le géomètre, monsieur le Maire propose que cette portion de chemin rural cadastrée section ZN n° 86, d'une superficie de 303 m², soit vendue à M. Jean-Marie VAYSSE au prix de 1,50 € le m², soit un total de 454.50 €. Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ensemble des frais engagés dans cette procédure (insertions annonce dans 2 journaux, frais administratifs et de bornage du géomètre, indemnités commissaire enquêteur) pour un total de 1 846.86 €. M. Jean-Marie VAYSSE, acquéreur, s'est engagé à rembourser à la collectivité l'ensemble des frais supportés et payés. Accord à l'unanimité.

2- Convention Sté TOTEM France / Commune de TANUS : Benoît RAVAILHE rappelle les démarches et consultations effectuées par la Société SNEF TELECOM pour trouver un lieu d'implantation d'une antenne-relais Orange permettant de desservir en téléphonie mobile des zones blanches de la commune comme Laval et le Pont de Tanus.

Un emplacement a été trouvé en accord avec le propriétaire privé de la parcelle nécessaire à l'implantation d'une antenne relais permettant de desservir notamment le hameau de Laval. Il s'agit de la parcelle ZH 29, appartenant à M. Joël BOUSQUET. Cette parcelle est desservie par le chemin rural référencé ZH 28, non goudronné.

Lecture de la convention à signer entre la commune et la Société TOTEM France, afin que soit consenti à ladite société des droits de passage et de tréfonds sur ledit chemin à titre gratuit pour une durée de 12 ans renouvelable par période de 6 années : Accord à l'unanimité pour signer cette convention.

3-Aménagement aire du Yunnan : Benoît RAVAILHE rend compte de la visite de M.FOLLIOU, Sénateur, accompagnée d'une personne d'origine chinoise, qui pourrait aider financièrement la collectivité sur le projet d'aménagement de l'aire du Yunnan. Pour cela, il faudrait dans un premier temps, faire une étude de faisabilité, pour évaluer les possibilités d'aménagement.

Présentation du devis de M.GARDERE Olivier, paysagiste concepteur, d'un montant de 4 320 € pour l'étude et les relevés topographiques nécessaires.

Les questions suivantes sont exprimées :

- quel budget la commune est-elle prête à y consacrer ?
- à quelles aides financières peut-on prétendre ?
- l'étude pourrait-elle être prise en charge dans sa totalité par la donatrice ?
- Quelle place a la commune par rapport à la 3CS (projet UNESCO du classement du Viaduc du Vieur, compétence tourisme) ?

Il est décidé de prendre rendez-vous avec M. SOMEN, Président de la 3CS pour échanger sur ce projet : Benoît RAVAILHE, Rolande AZAM, EMERIAUD Françoise
En fonction de cet entretien reprendre contact avec M.FOLIOT.

4 Modalité de publicité des actes administratifs pris par la commune : Il est rappelé que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, ils peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : accord à l'unanimité pour une publication papier à compter du 01/07/2022.

5- Questions diverses

***Eglise Fournials – Point d'éclairage retable et petite sacristie :** Benoît RAVAILHE présente le devis correspond établi par Camille SENN pour un montant de 614.58 € TTC. Accord à l'unanimité.

***Convention Ecole de Musique du Tarn :** Benoît RAVAILHE rappelle que depuis 2014 la commune a signé une convention avec le Syndicat Mixte gérant l'Ecole de Musique et de Danse du Tarn, l'engageant financièrement. La signature de cette convention permet aux enfants domiciliés sur la commune de s'inscrire et de bénéficier d'un prix dégressif.

Par ailleurs les familles signent un engagement de remboursement à la collectivité de la participation annuelle communale réglée pour leur enfant.

Une nouvelle convention est cette année présentée aux communes, précisant qu'il ne sera plus possible de demander ce remboursement aux familles.

Accord à l'unanimité pour ne pas signer cette convention.

***Entrée lotissements et terrains privés :** suite à des demandes reçues par des particuliers qui vendent des terrains constructibles ou des particuliers qui ont acheté un terrain constructible, il est décidé à l'unanimité que l'aménagement de l'accès à ces terrains constructibles privés est à la charge exclusive du propriétaire.

*** Platanes avenue Paul Bodin :** 41 platanes ont été coupés, dessouchés, les trous remblayés. Ce travail a été réalisé par les entreprises avec l'aide des agents communaux et des personnes bénévoles qui ont prêté mains fortes. Benoît RAVAILHE tient à remercier toutes ces personnes pour leur active participation.

***Page Facebook mairie :** discussions autour de la nouvelle page Facebook de la commune, choix du logo à mettre en place. Accord pour le logo n° 6 en plus claire si possible. Merci à Florie AGOSTINI pour sa collaboration pour ce logo.

* **Décès de M. Albino DIAS**, ancien entrepreneur de TP : un message de condoléances au nom du conseil municipal a été envoyé à ces enfants, Tony et Magalie DIAS, avec qui la commune travaille. Lecture remerciement.

***Nouveau livre Max ASSIE** : sortie du livre « Le Viaduc du Viaur et Paul Bodin » de Max ASSIE les 17 et 18 septembre 2022, à l'occasion des Journées du Patrimoine.

La séance est levée à 22h30

Monsieur le Maire de Tanus,
Benoît RAVAILHE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Benoît Ravailhe", written over a light blue circular stamp.